

# RAPPORT DE PRESENTATION

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### CCAS LA FARE LES OLIVIERS



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2018.

# Introduction

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes du CCAS. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

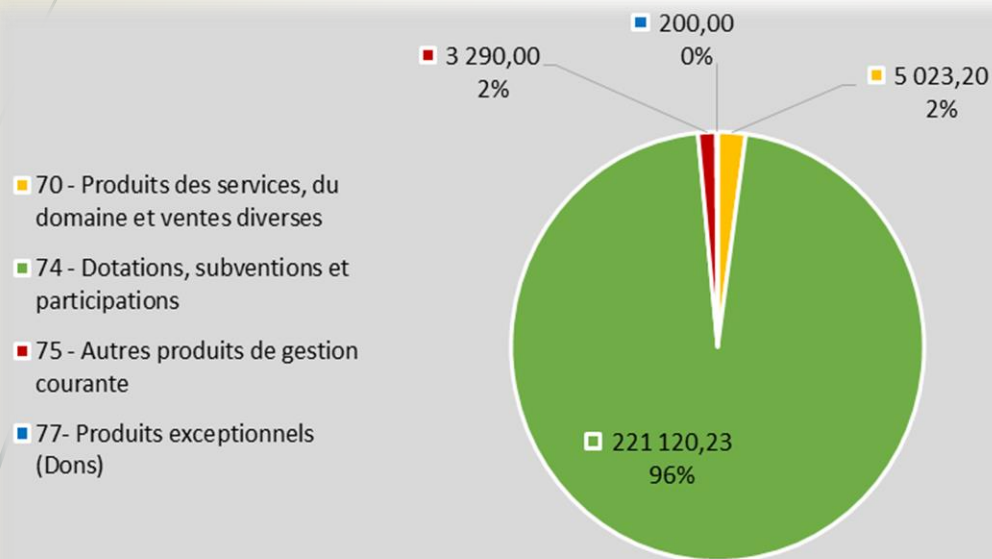
Le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget primitif. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2018 au budget primitif 2019 et supprime de fait le budget supplémentaire voté en cours d'exercice.

# A – Section de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2018	CA 2018
011	Charges à caractère général	47 352,00	35 747,05
012	Charges de personnel	210 050,00	197 519,89
65	Autres charges de gestion courante	13 450,00	6 091,58
67	Charges exceptionnelles	514,30	178,43
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>271 366,30</b>	<b>239 536,95</b>
042	Amortissements + autres opérations d'ordre	3 357,99	3 357,99
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 357,99</b>	<b>3 357,99</b>
<b>TOTAL (a)</b>		<b>274 724,29</b>	<b>242 894,94</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2018	CA 2018
70	Produits des services	5 500,00	5 023,20
74	Dotations et subventions	221 550,00	221 120,23
75	Autres de gestion courante	3 500,00	3 290,00
77	Produits exceptionnels	200,00	200,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement (b)</b>		<b>230 750,00</b>	<b>229 633,43</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	43 974,29	43 974,29
<b>TOTAL GENERAL (c)</b>		<b>274 724,29</b>	<b>273 607,72</b>
<b>Résultat de l'exercice 2018 (b-a)</b>			<b>-13 261,51</b>
<b>Résultat définitif 2018 (c-a)</b>			<b>30 712,78</b>

## 1 – Les recettes de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 229 633,43 €.
- 99,52% des recettes prévues au BP 2018 ont été réalisées.

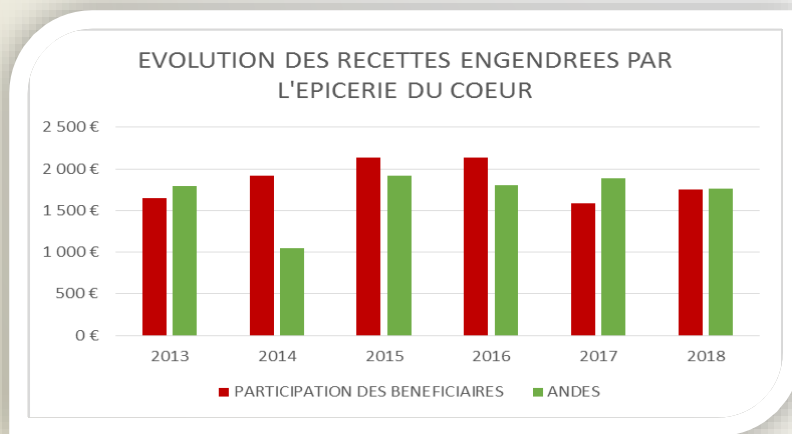


**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

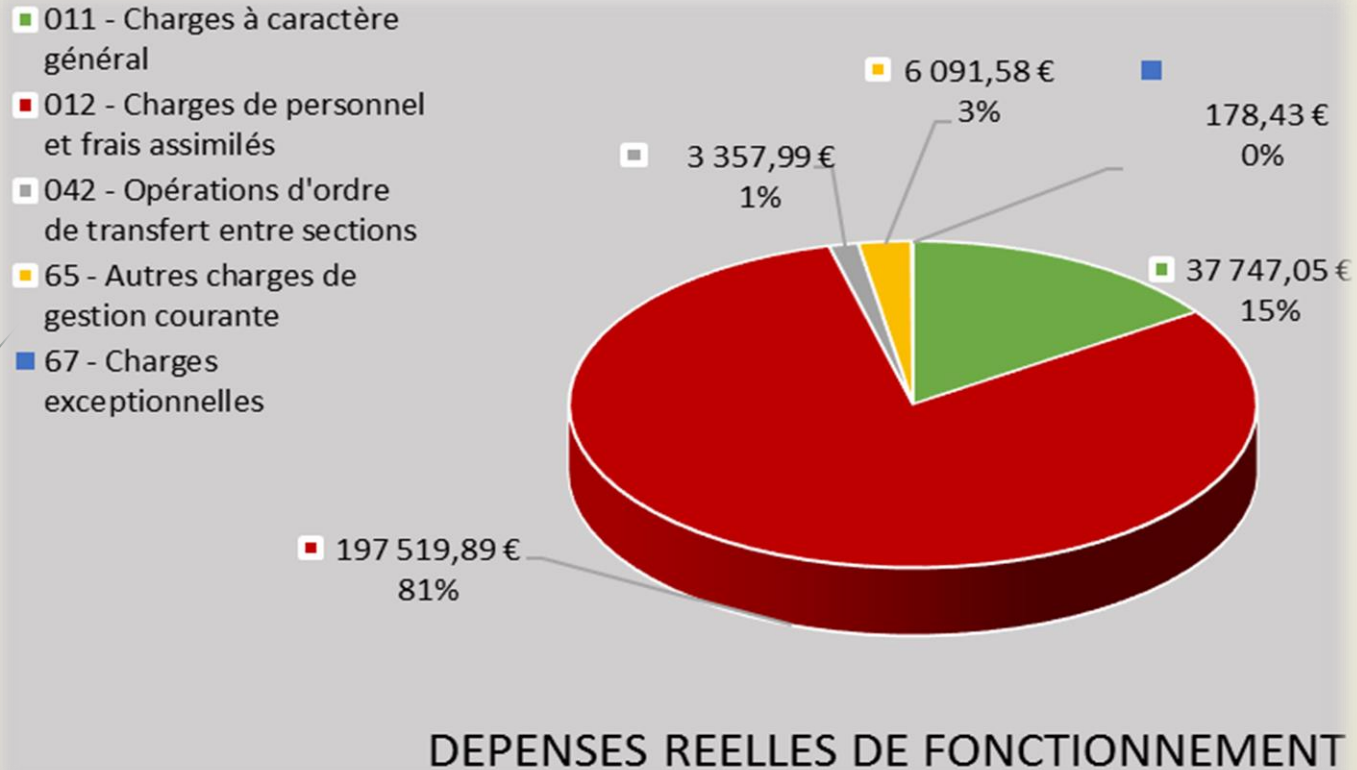
La participation financière 2018 de la commune a été diminuée de 8 000 € par rapport à la prévision budgétaire votée au BP 2018.

Elle est ainsi passée de 217 500 € à 209 500 €. Cette diminution a été engendrée par le non renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal au CCAS.

L'épicerie du cœur perçoit les recettes provenant de la vente des produits aux bénéficiaires ainsi qu'une participation versée par le Réseau National des Epiceries Sociales et Solidaires calculée en fonction du montant des achats nécessaires au fonctionnement de l'épicerie sociale (alimentation, produits d'entretien, produits d'hygiène,...)



## 2 – Les dépenses de fonctionnement



## 011-Les charges à caractère général

Deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement. Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance,...), ainsi que celles liées à l'activité (achats petits équipements, alimentation et produits d'entretien et d'hygiène pour l'épicerie sociale, repas de Noël des anciens, colis de Noël, ...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de gestion d'un montant de 37 747,05 € et représente 15% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont en nette diminution par rapport aux prévisions budgétaires ce qui confirme les efforts du CCAS dans la maîtrise de ses dépenses.

## 65 - Les autres charges de gestion courante

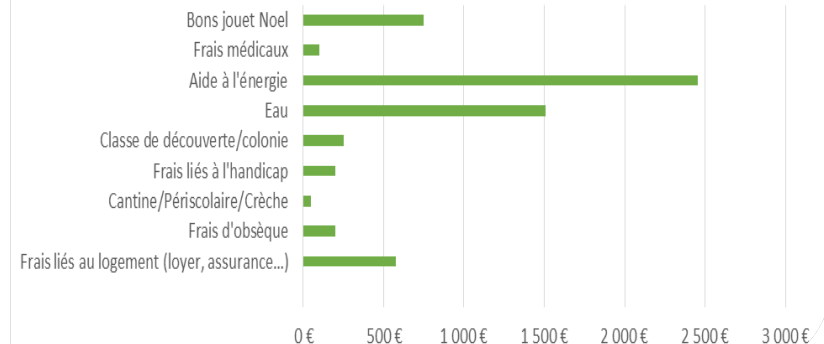
Elles représentent 3 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent principalement les aides en faveur des personnes en difficultés.



## 012-Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses réelles de la section de fonctionnement (81 %). Ces dernières ont été moins importantes que prévues, un réajustement par décision modificative a été effectué en cours d'année. Ce réajustement a été induit par le non renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal au CCAS.

Montant des aides facultatives 2018



## B – Section d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	LIBELLE	BP 2018	CA 2018
21	Immobilisations corporelles	10 398,10	0,00
<b>TOTAL (a)</b>		<b>10 398,10</b>	<b>0,00</b>
<b>RESTE A REALISER 2018</b>			<b>2 532,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2018	CA 2018
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 357,99	3 357,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	402,00	401,96
<b>TOTAL (b)</b>		<b>3 759,99</b>	<b>3 759,95</b>
001	Résultat d'investissement reporté	6 638,11	6 638,11
<b>TOTAL GENERAL (c)</b>		<b>10 398,10</b>	<b>10 398,06</b>

<b>Résultat de l'exercice 2018 (b-a)</b>	<b>3 759,95</b>
<b>Résultat de clôture 2018 (c-a)</b>	<b>10 398,06</b>
<b>Reste à réaliser en dépenses</b>	<b>2 532,00</b>
<b>Résultat définitif 2018 (Résultat de clôture +/- Reste à réaliser)</b>	<b>7 866,06</b>

Les recettes sont essentiellement le FCTVA et les dotations aux amortissements.

Aucune dépense d'investissement réalisée.  
Il a été maintenu en reste à réaliser, la fabrication et la pose d'une armoire complémentaire dans la salle de réunion.



# C – SYNTHÈSE

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2017		6 638,11 €		43 974,29 €		50 612,40 €
Résultat de l'exercice 2018		3 759,95 €	13 261,51 €		9 501,56 €	
<b>Résultat de clôture 2018</b>		<b>10 398,06 €</b>		<b>30 712,78 €</b>		<b>41 110,84 €</b>
Restes à réaliser	2 532,00				2 532,00	
<b>Résultat définitif 2018</b>		<b>7 866,06 €</b>		<b>30 712,78 €</b>		<b>38 578,84 €</b>